

AUGMENTATION DE CAPITAL

sur **Alternext by Euronext™ Paris** réalisée par



Prix de l'offre : 3,80 euros par action.

Nombre d'actions nouvelles offertes : un maximum de 7 090 325 (y compris la clause d'extension), soit 28,75 % du capital et des droits de vote avant l'opération.

Clause d'extension : + 15 % du nombre initial d'actions nouvelles (+ 924 825 actions).

Délai de priorité : L'émission se fait avec suppression du droit préférentiel de souscription. Les actionnaires de CBo Territoria bénéficient d'un délai de priorité durant lequel ils ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, une priorité irréductible à la souscription des actions nouvelles à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes détenues à l'issue de la séance de bourse du 27 novembre 2007.

Les actionnaires souhaitant souscrire au-delà du nombre d'actions auquel ils peuvent prétendre au titre de l'exercice du délai de priorité devront le faire dans le cadre du placement public.

Placement public : Les actions nouvelles, autres que celles souscrites par les actionnaires de CBo Territoria dans le cadre de leur délai de priorité, seront offertes dans le cadre d'un placement public.

Produit brut de l'émission : 23,4 millions d'euros (26,9 millions d'euros en cas d'exercice de la Clause d'Extension).

Intention du principal actionnaire : Jaccar (holding de la famille Jacques de Chateaufort) s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de sa quote-part au capital, ce qui représente une souscription de 1 242 216 actions.

Calendrier

- Placement public : du 28 novembre au 13 décembre 2007 inclus
- Délai de priorité : du 28 novembre au 10 décembre inclus
- Cotation : 27 décembre 2007
- Date de jouissance : 1^{er} janvier 2007

Une opération éligible à la loi Breton : 25 % de l'investissement déductible de l'impôt sur le revenu*. Pour bénéficier de cette réduction d'impôt, les souscripteurs doivent conserver l'ensemble des titres reçus à l'issue de l'augmentation de capital jusqu'au 31 décembre 2012.

Règlement / Livraison : 27 décembre 2007

Des exemplaires du prospectus qui a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n° 07-424 en date du 26 novembre 2007 sont disponibles sans frais au siège de CBo Territoria, Cour de l'Usine, BP 105, La Mare, 97438 Sainte Marie (Ile de La Réunion) ainsi que sur le site internet de la société (www.cbوترritoria.com) et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le prospectus, y compris les risques décrits dans les chapitres 4 et 2 respectivement de la 1^{ère} et 2^{ème} partie du prospectus, avant de se décider à acquérir ou à souscrire à l'offre.

Les actions de CBo Territoria sont soumises à la volatilité du marché.




BANQUE PRÉSENTATRICE

SODICA
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

LISTING SPONSOR

Pour plus d'information :

 N°VERT 0 800 509 818

(appel gratuit depuis une ligne fixe)

Code ISIN : FR 0010193979 Mnémonique : ALCBO

* Article terdecies OA du CGI.